

maisons paysannes de france

8 passage des Deux Soeurs
75009 PARIS
contact@maisons-paysannes.org
maisons-paysannes.org



Bonjour à tous,

Nous venons à peine de quitter notre stand au Salon du Patrimoine à Paris. Ces quatre jours ont été riches en rencontres et en débats. Ce temps fort est l'occasion de prendre conscience de la dynamique mise en place année après année autour du thème de la restauration, de la conservation et de la transmission de l'héritage culturel tant matériel qu'immatériel que constitue le bâti rural et son environnement. **Ce patrimoine est notre bien commun** comme l'affirme le thème de l'édition 2018 du Salon. Cette dimension collective est nécessaire pour penser le monde d'aujourd'hui mais aussi pour construire celui de demain. En ce sens, le bâti rural est un modèle et un vecteur de développement durable. **Naturellement durable !** sera le fil conducteur des prochaines *Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins*.

Dans cette dynamique Maisons Paysannes de France est partie prenante depuis 53 ans sur le terrain grâce à l'action de ses délégations. De beaux projets sont en cours :

- qu'il s'agisse du **dispositif de l'ARA** (Auto-Réhabilitation Accompagnée) qui unit social et culturel,
- le projet **CREBA** (Centre de Ressources pour la Réhabilitation Responsable du Bâti Ancien) mis en ligne à l'occasion du salon,
- le projet **BAUCH** (qui vise à caractériser les murs en pans de bois et torchis quant aux flux de chaleur et d'humidité),
- le projet **WIKImaison** (un « wikipédia » Maisons Paysannes de France),
- la rédaction des **guides de bonnes pratiques** dans six techniques constructives mettant en œuvre la terre...

la culture rurale ne laisse pas indifférent et nous y contribuons !

Les bonnes nouvelles nous font du bien : le Ministère des Outre-mer vient de nous accorder une subvention pour financer le **concours « Architecture & Patrimoine »**.

La prise en compte du bâti ancien répond aux aspirations de notre société ; elle est génératrice de lien social, de ressources en termes d'activités économiques, de formations, d'insertion et contribue à la préservation de notre cadre de vie. Pourtant, la loi Elan (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique), contre certains aspects de laquelle Maisons Paysannes de France s'est mobilisée, a été adoptée le 16 octobre dernier au Sénat, à 201 voix contre 127.

Plus que jamais les associations de sauvegarde dont nous sommes doivent faire front et dénoncer solidairement les menaces que cette loi fait peser sur le patrimoine.

Le combat continue ! Notre association est résolument optimiste dans la conduite de sa mission engagée depuis plus d'un demi-siècle, mission ô combien porteuse de valeurs humaines.



Aidez-nous à poursuivre notre action en renouvelant votre adhésion et votre abonnement pour 2019.

Vous recevrez chaque trimestre un magazine avec des articles techniques, des dossiers complets sur l'actualité de la restauration, de l'environnement et du développement durable. Vous accéderez de manière illimitée à l'ensemble des archives numériques de la revue.

Nos adhérents sont la force vive de notre association, votre soutien nous donne les moyens d'atteindre nos objectifs. Plus nous sommes nombreux plus notre voix est forte.

La disposition fiscale - qui permet de déduire 66% de l'adhésion (hors abonnement) et des dons - n'est pas modifiée par le prélèvement de l'impôt à la source. Notez que les formules solidaires ou bienfaiteurs vous donnent droit à l'abonnement gratuit.



Longue vie à Maisons Paysannes de France !

Gilles Alglave
Président de Maisons Paysannes de France
Président de Maisons Paysannes de l'Oise

**Rendez-vous sur
www.maisons-paysannes.org
pour adhérer en ligne**